



Note pour une allocution prononcée par

M^e Louis Morisset, président-directeur général
de l'Autorité des marchés financiers

Cercle finance du Québec

Québec, le 4 mai 2017

N. B. Seule l'allocution prononcée fait loi

Merci beaucoup, M. Gignac.

Mesdames et messieurs, bonjour!

Merci tout d'abord de votre présence à tous ici aujourd'hui. Merci particulièrement aux membres de la table d'honneur. Plusieurs représentent des entreprises assujetties à l'encadrement de l'Autorité, et M^{me} Leclerc nous rappelle que nous sommes tous des assujettis... Il faut savoir que les équipes de M^{me} Leclerc sont non seulement chez nous annuellement pour l'audit de nos états financiers, mais qu'ils le sont aussi depuis plusieurs mois dans un processus d'audit de performance!

Je tiens à remercier le Cercle finance du Québec et son président, M. Clément Roberge, pour cette belle invitation qui m'a été faite de m'entretenir avec vous aujourd'hui. Le Cercle joue un rôle important auprès de la communauté financière de la région de Québec, et sa tribune est sans aucun doute l'une des plus dynamiques non seulement ici à Québec, mais à l'échelle de toute la province. C'est vraiment un privilège pour moi d'y être invité.

L'Autorité des marchés financiers joue, comme vous le savez, un rôle central au sein de l'écosystème financier québécois. L'Autorité se distingue par un encadrement intégré du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des instruments dérivés, des institutions de dépôts – à l'exception des banques – et de la distribution des produits et services financiers. Nous sommes à la fois un régulateur prudentiel et un régulateur de marchés.

Ici à Québec, dans la « capitale de l'assurance », qui compte sur la présence de 10 sièges sociaux d'assureurs de personnes et de dommages, et près de 11 000 employés qui y travaillent, notre rôle en tant que régulateur prudentiel est bien compris.

Ce rôle, comme vous le savez, consiste principalement à appliquer un cadre de surveillance basé sur les risques pour prévenir la défaillance d'une institution. En d'autres termes, c'est de s'assurer que les entreprises qui prennent aujourd'hui des engagements

envers leurs clients seront toujours actives et en bonne santé financière lorsque ces engagements devront être honorés.

Mais plusieurs autres facettes du rôle de l'Autorité des marchés financiers demeurent moins connues. L'opportunité est donc belle pour moi aujourd'hui de mettre en lumière certaines d'entre elles et de vous faire voir comment celles-ci contribuent à créer ce climat de confiance essentiel au bon fonctionnement des marchés québécois.

Mais avant tout, revenons un peu en arrière...

L'Autorité des marchés financiers a amorcé ses activités le 1^{er} février 2004 et, le moins qu'on puisse dire, c'est que le défi initial lancé par le gouvernement du Québec au PDG de l'époque, Jean St-Gelais, était de taille : réunir cinq organismes existants (dont la Commission des valeurs mobilières, l'Inspecteur général des institutions financières et le Bureau des services financiers) pour en faire un seul et unique organisme d'encadrement intégré du secteur financier québécois.

Vous pouvez certainement imaginer que fusionner cinq entreprises ayant chacune leur propre culture et comptant des champs d'expertise diversifiés ne s'est pas fait en claquant des doigts!

Mais nous y sommes finalement parvenus au prix d'efforts et d'une volonté manifestée à tous les niveaux de l'organisation. Nous avons maintenant en place une équipe pleinement intégrée, un véritable guichet unique qui nous permet une cohérence d'action et une efficience accrue.

Un regard rapide sur les différents domaines du secteur financier sous notre juridiction montre que nous encadrons à ce jour, sous différentes facettes, plus de 11 400 entreprises et 65 000 individus.

Uniquement dans le secteur de l'assurance de personnes et de dommages, ce sont plus de 250 assureurs, près de 7 000 cabinets, sociétés et représentants autonomes, et plus de 26 000 représentants qui relèvent de notre encadrement.

Tout le secteur des institutions de dépôt est loin d'être en reste alors que l'Autorité assure l'encadrement de près de 320 institutions, incluant les caisses constituant le Mouvement Desjardins.

Sur le plan des valeurs mobilières, ce sont près de 6 000 émetteurs, tant des sociétés que des fonds d'investissement, qui sont assujettis ici au Québec, et l'Autorité agit à titre de juridiction principale pour environ 1 300 d'entre eux.

Enfin, autre volet, celui-là moins connu du public : l'Autorité encadre aussi, directement ou indirectement, les activités de 15 bourses, dont la Bourse de Montréal et le TSX, 7 chambres de compensation, 11 systèmes de négociation parallèle, 3 référentiels centraux, 9 plateformes d'exécution de swap et 4 agences de notation.

Tout cela vous donne un aperçu de l'ampleur des activités de l'Autorité des marchés financiers et de son importance dans un écosystème financier complexe et, surtout, en constante évolution.

Et ce travail que l'on exécute, il repose sur l'engagement et les efforts déployés quotidiennement par les quelque 780 employés de l'Autorité, répartis dans nos bureaux de Montréal et dans ceux de notre siège social, situé ici à Québec.

Mise en application des lois

Un des volets importants du rôle de l'Autorité dont on parle de plus en plus souvent dans les médias, c'est celui de gendarme des marchés, avec nos activités en matière d'application des lois ou, comme on l'entend souvent, en matière *d'enforcement*.

Depuis la création de l'Autorité, en 2004, nous avons plus que triplé notre personnel d'inspection, d'enquête et de poursuite, qui est passé de 47 à 174 personnes aujourd'hui.

Nous sommes d'ailleurs le régulateur le plus actif au Canada en matière de répression des infractions aux lois et règlements en place : 60 % des poursuites pénales intentées par les régulateurs canadiens pour des infractions en valeurs mobilières le sont par nous, à l'Autorité.

Mais n'allez pas en déduire qu'il y a nécessairement plus de fraudeurs ou de manipulateurs de marchés au Québec que dans les autres provinces canadiennes! Il faut plutôt en comprendre que l'Autorité déploie des efforts importants pour maintenir le climat de confiance essentiel au bon fonctionnement des marchés québécois.

Ainsi, au cours de la dernière année, 158 personnes et sociétés ont fait l'objet de poursuites ou se sont vu imposer diverses sanctions pour des infractions aux lois administrées par l'Autorité. Des sentences totalisant 138 mois de prison ont été obtenues à l'encontre de 7 individus s'étant livrés à des activités frauduleuses ou à de la manipulation de marché. Au total, près de 9 millions de dollars ont été imposés en amendes et pénalités administratives suivant une intervention de l'Autorité.

La lutte au délit d'initié constitue ces dernières années une de nos grandes priorités. Grâce aux outils novateurs développés par nos experts de même qu'aux efforts d'intégration et de collaboration entre les organismes de surveillance des marchés, les enquêteurs, les procureurs et nos collègues des autres régulateurs, notre capacité d'action s'en trouve décuplée.

Vous avez sans aucun doute entendu parler des poursuites que nous avons intentées l'an dernier à l'égard de David Baazov et d'autres individus qui auraient transigé en possession d'informations privilégiées liées à la compagnie Amaya. En raison des activités internationales de cette entreprise, nos poursuites ont littéralement fait le tour du monde.

Mais nous sommes également intervenus dans plusieurs autres dossiers. Je pense par exemple au cas de Renée Morier, cette ex-adjointe exécutive au sein de la haute direction de BCE qui, avec certains de ses proches, aurait réalisé d'importants profits en transigeant à partir d'informations privilégiées reliées à des transactions effectuées, ou envisagées, par BCE.

Au cours de l'année 2016, l'Autorité a également mis sur pied un programme de dénonciation, un nouvel outil fort important qui s'ajoute à notre arsenal de moyens d'application des lois. Ce programme établit les balises nécessaires pour protéger les personnes qui souhaitent nous livrer des informations sur des infractions aux lois et règlements que nous administrons.

Nous offrons ainsi un guichet sécurisé qui assure un traitement confidentiel de ces informations, appuyé par une équipe spécialisée prête à accompagner les dénonciateurs dans leur démarche.

En d'autres termes, toute personne qui s'adresse à nous dans le but de signaler une situation peut le faire en toute confiance : son identité sera préservée, de même que la confidentialité des informations et des documents qu'elle nous transmet.

Jusqu'à maintenant, notre programme a généré plus d'une cinquantaine de dénonciations, parmi lesquelles près du tiers ont mené à l'ouverture de nouveaux dossiers d'enquête. Ces premiers résultats sont concluants et nous permettent de croire que notre programme nous permettra de détecter plus d'infractions, d'intervenir plus rapidement et de minimiser, lorsque possible, les conséquences des infractions sur les victimes.

Mais tous ces efforts qui visent à détecter et réprimer les malversations financières mettent également en relief l'importance primordiale d'outiller encore mieux les consommateurs québécois pour qu'ils soient plus vigilants dans leur prise de décisions financières.

Cela m'amène à vous parler d'un autre rôle important que nous jouons, soit celui en matière d'éducation financière.

L'éducation financière

Au cours des dernières années, l'Autorité a consacré d'importantes ressources à l'éducation financière en mettant notamment de l'avant plusieurs initiatives concrètes.

Une de celles-ci est ce que l'on appelle **l'Indice Autorité**. Vous en avez peut-être déjà entendu parler. Il s'agit d'un important sondage effectué auprès de 1 000 ménages qui nous permet de mesurer où en sont les Québécois dans l'adoption de comportements financiers « avisés ».

L'Indice Autorité mesure en effet depuis 2012 une série de 40 comportements financiers avisés constituant l'essentiel de nos messages éducatifs. Les défis que relève l'Indice Autorité concernent principalement la planification financière de la retraite, la prévention de la fraude et l'adoption de comportements assurant une relation profitable et transparente avec une entreprise financière ou un représentant.

L'Indice Autorité révèle également qu'un grand nombre de Québécois éprouvent des difficultés dans la gestion même de leurs finances personnelles, ce qui démontre bien l'ampleur du défi de rehausser le niveau de littératie financière au sein de la population du Québec.

À ces constats s'ajoutent notamment tous les enjeux liés au vieillissement de la population et à la vulnérabilité des personnes en déclin cognitif. Les résultats de l'Indice Autorité nous aident donc à orienter nos actions et à développer diverses initiatives permettant d'améliorer les points de vigilance identifiés.

À cet égard, l'Autorité a terminé en avril dernier une importante campagne de sensibilisation grand public qui s'est étalée sur 30 semaines à la radio, dans les médias sociaux et dans les journaux. Cette campagne, que nous avons intitulée *Mes finances en tête*, a porté sur plus de 20 sujets destinés à mieux outiller et à mieux protéger les consommateurs québécois en matière de finances personnelles.

Vous avez probablement été nombreux à lire et à écouter nos différentes chroniques, à entendre les différents commentaires émis tout au long de cette initiative. J'ai la ferme conviction que nous avons pu contribuer, par cette campagne, à insuffler de nouvelles connaissances à la population québécoise, tout en amenant celle-ci à développer de nouveaux réflexes.

C'est aussi à notre initiative, en collaboration avec une trentaine d'autres organismes, qu'a été élaborée la Stratégie québécoise en éducation financière, qui vise à soutenir les Québécois dans l'atteinte d'une meilleure santé financière.

En accord avec les objectifs de la Stratégie, l'Autorité a placé la jeunesse au cœur de différentes initiatives. Tout au long de l'année 2016, notre équipe de la Direction de l'éducation financière s'est déplacée dans 32 établissements collégiaux à travers le Québec, avec sa tournée *Viens parler d'argent*. Près de 3 000 jeunes ont ainsi été sensibilisés à des sujets comme l'épargne, la mise en place d'un budget, la gestion du crédit et, évidemment, la prévention de la fraude.

Tout ce travail que l'on fait en éducation financière et en sensibilisation auprès du grand public québécois vise à relever un défi de taille : celui d'améliorer les connaissances en créant de nouvelles habitudes et de meilleurs réflexes en matière de finances personnelles. Chaque action est importante et nous sommes déterminés à continuer d'offrir une information neutre et objective, incitant les Québécois à adopter des comportements financiers plus avisés.

J'aimerais maintenant aborder brièvement un autre volet méconnu, mais combien important à mes yeux, des activités que mène l'Autorité des marchés financiers, soit le rôle que nous jouons sur les scènes nationale et internationale.

L'Autorité sur les scènes nationale et internationale

La mondialisation des marchés et les dérives financières mises au jour lors de la crise de 2007-2008 sont venues confirmer une donnée fondamentale : c'est en développant nos réseaux avec d'autres régulateurs, et en étant présents et actifs au sein de différents forums nationaux et internationaux, que nous nous assurons que ce qui se fait ici en matière d'encadrement est efficace, pertinent et de très haut calibre.

Pour y arriver, l'Autorité est très impliquée sur la scène nationale, notamment au sein des ACVM, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, dont mon mandat à titre de président vient tout juste d'être renouvelé jusqu'en mars 2019. Même réalité au CCRRA, le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance, dont la présidence est occupée depuis avril 2015 par mon collègue Patrick Déry.

Notre influence au sein de ces organisations nous permet de contribuer activement à la coordination et à l'harmonisation des réponses données aux grands enjeux de réglementation. Mais plus encore, cette présence nous permet de faire valoir nos idées et notre vision à l'égard des grandes questions de politique publique au pays, et d'être l'initiateur d'une réglementation au bénéfice des consommateurs, de l'industrie et de l'économie. Parfois en la créant de toutes pièces, d'autres fois, en bonifiant le cadre réglementaire existant.

Le développement réglementaire et normatif

Au cours des dernières années, l'Autorité a joué un rôle déterminant dans de nombreux projets réglementaires des ACVM. On n'a qu'à penser à l'entrée en vigueur, en mai 2016, d'importantes modifications au régime des offres publiques d'achat.

Ces modifications, qui résultent directement d'une importante réflexion menée par l'Autorité, permettent aujourd'hui aux conseils d'administration d'entreprises étant la cible d'une OPA hostile de disposer de beaucoup plus de temps qu'auparavant pour réagir à la situation.

Grâce aux travaux de l'Autorité, nous avons réussi à faire consensus au sein des ACVM sur l'obligation, en cas d'offre publique non sollicitée, d'ouvrir celle-ci pour une période minimale de 105 jours, contrairement aux 35 jours qui prévalaient antérieurement.

Pensons aussi à tout le travail qui a été fait par nos équipes dans le dossier du financement participatif en capital. Nous avons choisi de développer d'abord, avec la collaboration d'autres régulateurs au pays, un mode d'encadrement du *crowdfunding* spécifique aux entreprises en phase de démarrage. Puis, dans un deuxième temps, nous avons développé un autre régime adapté, quant à lui, aux besoins des PME et des petites sociétés publiques.

Le rôle joué par l'Autorité dans ce dossier a été déterminant dans l'aboutissement d'un tout nouveau cadre réglementaire, qui est maintenant appliqué dans plusieurs provinces canadiennes. Cette initiative a ainsi permis de donner un accès supplémentaire au capital à de jeunes entreprises d'ici, tout en offrant de nouvelles opportunités d'investissement, et une protection adéquate, aux consommateurs.

Cette capacité d'influence, nous l'appliquons de la même manière au sein du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance.

L'Autorité a ainsi pris une part active dans la mise en place récente, à travers tout le Canada, d'un programme proactif et collaboratif de surveillance des pratiques commerciales. Ce programme comprend des interventions « sur place » au sein des assureurs, en plus d'un volet de surveillance « à distance » par la mise en œuvre d'une nouvelle déclaration obligatoire, qui permettra d'identifier les risques et de mieux guider les interventions requises.

Sous le leadership de Patrick Déry, le Conseil se penchera aussi dans les mois à venir sur les enjeux touchant le traitement équitable des consommateurs, sur les risques associés aux catastrophes naturelles de même que sur les aspects Fintech pertinents au domaine de l'assurance.

Vous le voyez donc, l'Autorité occupe une place importante au sein des forums de régulateurs canadiens, et démontre ainsi sa capacité d'influence et son impact sur les enjeux de politique publique à l'échelle du pays. Mais là où l'Autorité se démarque aussi – et ça, c'est encore moins connu –, c'est au niveau international.

Depuis plusieurs années maintenant, l'Autorité est présente au sein d'importants forums de régulateurs internationaux et y apporte une contribution significative.

Cette présence nous permet notamment de prendre part à l'élaboration des grandes réformes du secteur financier que les leaders du G20 ont enclenchées à la suite de la dernière grande crise financière.

Cette présence à l'international offre aussi une occasion unique de partager notre expertise et nos façons de faire, tout en les confrontant avec ce qui se fait de mieux ailleurs dans le monde.

Finalement, et ce n'est pas la moindre des choses, ces rencontres à l'international permettent à nos représentants de tisser des liens solides avec des collègues de par le monde, des liens qui nous permettent d'agir avec efficacité dans un contexte de globalisation des marchés.

Une des grandes organisations au sein de laquelle l'Autorité occupe une place importante est **l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)**.

J'ai moi-même le privilège de représenter l'Autorité au sein du Conseil de l'OICV, et plusieurs de mes collègues sont membres des comités de travail permanents de l'organisation.

L'Autorité contribue de façon très active aux travaux de ces comités, qui se penchent notamment sur les fonds d'investissement, les intermédiaires de marché, la mise en application des lois, les produits dérivés et l'éducation des investisseurs – pour ne nommer que ceux-là.

Au cours des dernières années, l'Autorité s'est aussi démarquée en coordonnant les premiers travaux de l'OICV sur le cyberrisque, des travaux qui se sont soldés par la publication d'un important rapport en avril 2016.

Une autre organisation d'envergure au sein de laquelle l'Autorité joue un rôle majeur est **l'Association internationale des contrôleurs d'assurance**, mieux connue sous l'acronyme anglais IAIS.

L'IAIS joue un rôle déterminant dans le développement et la stabilité des marchés d'assurance de même que dans la mise en place de politiques visant à protéger les détenteurs de polices.

L'Autorité y a notamment présidé pendant près de 5 ans un comité de travail sur les pratiques commerciales des assureurs. C'est d'ailleurs ce comité qui a défini les principes internationaux en cette matière, à l'aune desquels le Fonds monétaire international évalue aujourd'hui l'encadrement mis en place par les régulateurs à travers le monde.

L'IADI, l'Association internationale des assureurs-dépôts, est la dernière organisation internationale au sein de laquelle l'Autorité exerce une influence importante. Elle en est d'ailleurs un membre fondateur.

Le travail de cette association consiste principalement à proposer des orientations pour améliorer l'efficacité des systèmes d'assurance-dépôts de même qu'à favoriser le partage des connaissances et de l'expertise des différents assureurs-dépôts à l'échelle internationale.

L'implication de l'Autorité au sein de l'IADI s'est grandement accrue depuis quelques années, suivant la mise sur pied d'un comité de travail portant sur les enjeux relatifs à la résolution des coopératives financières.

Les travaux de ce comité, dont nous assurons la présidence, visent entre autres à adapter aux coopératives financières les différents outils de gestion de crise et de résolution élaborés à l'échelle internationale pour les banques traditionnelles à capital-actions.

Cette présence à l'IADI permet donc à l'Autorité de mettre directement à contribution toute son expertise particulière acquise par l'encadrement et la surveillance du 5^e plus important groupe financier coopératif du monde, le Mouvement Desjardins.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour vous signaler avec fierté que l'Autorité a été choisie comme hôte de la prochaine assemblée générale annuelle de l'IADI, qui se déroulera ici même à Québec au mois d'octobre prochain, un événement important qui coïncidera avec le 50^e anniversaire du régime d'assurance-dépôts québécois.

Plan stratégique 2017-2020 de l'Autorité

J'aimerais maintenant conclure en effleurant quelques idées de notre Plan stratégique 2017-2020, un plan que nous avons pris grand soin à élaborer au cours des derniers mois et que nous rendrons public dans les prochaines semaines.

Notre nouveau plan stratégique s'appuie sur une analyse rigoureuse de l'environnement dans lequel nous intervenons, des tendances qui

émergent et des nombreuses transformations de l'industrie, portées notamment par les innovations technologiques.

Les attentes des consommateurs envers l'Autorité sont toujours plus élevées. Celles de l'industrie également. Il importe donc pour nous d'adapter nos approches et nos façons de faire, tout en continuant de mettre en œuvre les meilleures pratiques d'encadrement.

Dans un secteur financier qui évolue de plus en plus rapidement, l'Autorité veut accentuer son virage proactif, ce qui constitue en soi un défi inhérent au rôle de tout régulateur. Conformément à notre mission, nous visons à ce que l'ensemble de nos actions contribue à stimuler la confiance des consommateurs envers l'industrie et participe au dynamisme du secteur financier québécois.

Sur l'horizon 2017-2020, nous envisageons de déployer de nombreuses initiatives visant à démontrer notre leadership, notre valeur ajoutée et notre capacité d'innover, et renforcer notre rôle de régulateur de proximité.

À titre d'exemple, nous favoriserons lorsque possible l'allégement ou la simplification du cadre réglementaire ou normatif en place, et travaillerons notamment à la consolidation de nos lignes directrices applicables aux institutions financières et aux assureurs.

Nous bonifierons également notre accompagnement auprès de l'industrie, entre autres par le développement d'outils visant à mieux faire comprendre certaines des exigences réglementaires de même que nos attentes comme régulateur. Ce faisant, nous souhaitons favoriser l'émergence d'une véritable culture de conformité au sein des institutions.

Nous approfondirons notre compréhension et nos actions sur le plan des Fintech, ces innovations technologiques appliquées à la finance qui transforment de plus en plus les façons de faire de l'industrie et les habitudes des consommateurs.

Nous lancerons aussi un important chantier sur l'analyse et la mitigation des risques financiers majeurs – tant pour la population que pour l'industrie – associés à un tremblement de terre de force moyenne ou élevée au Québec, la deuxième zone sismique la plus à risque au Canada, derrière la Colombie-Britannique.

Parce que les changements climatiques et l'investissement socialement responsable interpellent de plus en plus le secteur financier, nous entendons aussi porter un regard particulier sur l'information disponible aux investisseurs de même que sur les pratiques de divulgation des émetteurs dans ce domaine.

Enfin, à titre de chef de file au pays en matière de mise en application des lois, nous allons poursuivre le développement de nos outils technologiques pour contrer encore plus efficacement les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses émergentes.

Et tout cela, en ne négligeant pas de développer notre matière première à l'Autorité, soit nos gens, nos talents, nos expertises, pour nous permettre de toujours mieux jouer cet important rôle de régulateur qui nous est confié, un rôle essentiel pour stimuler la confiance du public dans un secteur financier sain et dynamique.

Je vous remercie de votre attention.